

L'an mil neuf cent quatre-vingt-sept, le JEUDI 10 DECEMBRE à 17 H 15, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en CINQUIEME SEANCE dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de M. Auguste LEGROS, Maire de la Commune de Saint-Denis, Officier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Marc GERARD - Camille BOURHIS - Eric BOYER - Aristide PAYET - Frantz FONTAINE - Jean Marie DUPUIS - Gérard LEFEVRE - Mme Florelle LAMANDE - Gabrielle FONTAINE - Moline BLARD - MM. Gilbert MANES - Daniel BOX - René Paul VICTORIA - Maxime RIVIERE - Jack AFFEJEE - Jean Denis MAHE - Jean Marc NATIVEL - Gérard LAURET - Mme André PAYET - MM. Paul PAYET - Raoul HOARAU - Jean Marie DE LA HOGUE - Nicolas MOUTOUSSAMY - Fred TANDRYA - Mme Rose Mai TURENNE - MM. Issop PATEL - Henri ATECTAM - Abdoul Hack AFFEJEE - Jean HIN TUNG - Serge CAZANOVE - François FERRERE - Mme Paule BRUNIQUET - Eliane OLLIVIER - Marie Claude DUPUIS - MM. Axel KICHENIN - Alexandre DE BALBINE - André LICHARDY - Gilbert ANNETTE - Jacques HOARAU - Mme Laurence VERGES - MM. Mickaël NATIVEL - Jules RAUX - Gilbert GERARD - Guy Max ZITTE

Etaient représentés :

M. Maurice CHANE KUNE par M. Fred TANDRYA
M. Ibrahim Daoud DINDAR par M. Frantz FONTAINE

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1984 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Aristide PAYET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

NOTA :
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis

et que le nombre de Conseillers présents a été de 46/55 en exercice.



LE MAIRE
Auguste LEGROS